IVE REPUBLIQUE

Unité-Progrès-Justice

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

TEXTE ISSU DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE (CAEDS)

Dossier n°111

PROJET DE LOI N°...-2024¹/ALT PORTANT AUTORISATION **DE RATIFICATION**² DE L'ACCORD SUR LES PRIVILEGES ET IMMUNITES

DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE,

APPROUVE PAR LE CONSEIL DES GOUVERNEURS LE 1^{er} JUILLET 1959

¹ Remplacer la barre « / » par le tiret «-» avant « 2024 »

² Remplacer « D'ACCEPTATION » par « DE RATIFICATION »

L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

Vu	la Constitution ;
Vu	la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ;
Vu	la r ésolution ³ n°001-2022/ALT du 11 novembre 2022 portant validation du mandat des députés ;
Vu	la r ésolution ⁴ n°003-2022/ALT du 14 novembre 2022 portant règlement de l'Assemblée législative ⁵ de t ransition ⁶ et son modificatif n°005-2024/ALT du 27 juillet 2024 ⁷ ;
	a délibéré en sa séance du et adopté la loi dont la teneur suit :

³ Ecrire « Résolution » avec « r » minuscule

 $^{^4}$ Ecrire « Résolution » avec « r » minuscule

⁵ Ecrire « Législative » avec « l » minuscule

⁶ Ecrire « Transition » avec « t » minuscule

⁷ Ajouter « et son modificatif n°005-2024/ALT du 27 juillet 2024 » après « transition »

Article 1 :

Est autorisée **la ratification**⁸ de l'Accord sur les privilèges et immunités de l'Agence internationale de l'énergie atomique, approuvé par le Conseil des Gouverneurs le 1^{er} juillet 1959.

Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le

Le Président

Le Secrétaire de séance

⁸ Remplacer « l'acceptation » par « la ratification »